

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 17 juin 2014 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2014-0031 392, rue Ellice, lot 3 820 379 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du nouveau bâtiment principal avec une marge avant minimale de 27 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 50 mètres pour cette propriété qui s'insère entre deux maisons sises au-delà de la marge prescrite.

DM2014-0032 821, boulevard du Havre, lot 3 246 600 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge latérale nord-ouest de 0,73 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale minimale de 0,9 mètre dans la zone H-353.

DM2014-0033 121 et 125, rue Victoria, lot 4 514 359 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation de deux nouveaux bâtiments principaux avec une marge avant minimale de 1,65 mètre sur chacune des deux rues, ainsi qu'une hauteur de trois étages et demi et de 12 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 4 mètres, ainsi qu'une hauteur maximale de deux étages et de 10 mètres pour les habitations multifamiliales dans la zone C-564.

DM2014-0037 977, terrasse Murielle, futur lot 5 521 782 du cadastre du Québec.

Autoriser la création d'un nouveau lot avec une profondeur de 22,86 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une profondeur minimale de 30 mètres dans la zone H-108.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 29 mai 2014.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe